

16660507
RQ/JCH/MC

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE VIVARIO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire au sein de la SAS ROMBALDI à AJACCIO, le 3 mai 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Michel Thierry Paul SELVINI, technicien fonctionnaire territorial, époux de Madame Sylvie BARTOLI, demeurant à AJACCIO (20000) 46 Bis cours Lucien Bonaparte Parc Berthault. Né à MARSEILLE le 8 mai 1964.

Madame Monique SELVINI, retraitée, demeurant à MONTAUBAN (82000) 3 rue Edouard Wallon. Née à MARSEILLE (13000) le 6 juin 1952. Divorcée de Monsieur Norbert PAILLASSE.

Ont possédé depuis plus de trente ans, sur la commune de VIVARIO (20219) Lieudit Maticcia, dans un ensemble immobilier cadastré section B n°682 pour 00a 75ca, le lot n°8.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr